



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2024 DE L'ESAA

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comprendre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire est venu préciser le contenu de ce rapport :

« A. 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le Maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° À la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° À la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport social ».

Le présent rapport a pour objet de transmettre aux membres du Conseil d'administration les éléments nécessaires à la réflexion en vue de la séance du Conseil d'administration qui approuvera le budget prévisionnel 2024. Le vote du budget devra effectuer avant le 31 décembre conformément aux statuts de l'EPCC.

Rappel des règles budgétaires :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'établissement. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans chacune de ses sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article. Pour l'ESAA, le plan comptable est la M57 depuis le 1^{er} janvier 2023. Le budget de l'école est voté par nature.

Les principes budgétaires sont les suivants :

- le principe d'équilibre réel : les recettes et dépenses doivent au stade de la prévision, s'équilibrer. Cet équilibre doit être réalisé par section (fonctionnement et investissement). En outre, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive.
- le principe d'annualité : le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre année N), toutes les ressources et toutes les charges. Il s'ensuit l'obligation d'élaborer, de faire adopter et de rendre exécutoire un acte budgétaire avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il va s'appliquer et qui va prévoir les dépenses et les recettes pour cet exercice. Avant le début de l'exercice, toutes les recettes et les dépenses doivent donc avoir été prévues au budget pour un an seulement.
- le principe de l'unicité : un seul document budgétaire doit retracer les prévisions de la collectivité.
- le principe de l'universalité : la compensation entre les recettes et les dépenses est interdite. Aucune opération ne doit être contractée et chacune doit apparaître en recette ou en dépense.

Activité de l'ESAA

L'École supérieure d'art Avignon (ESAA) fait partie des écoles d'art et design publiques sous tutelle du ministère de la Culture réparties sur le territoire français de métropole et d'outre-mer. Elle est soutenue financièrement et administrativement par la Ville d'Avignon pour une large part et par l'État à travers de la DRAC.

L'établissement s'inscrit sur un territoire à la fois proche et plus élargi, en nouant des liens de partenariats avec des institutions aussi bien au plan local que national et international.

L'ESAA fait partie aujourd'hui du réseau « les écoles du sud » qui regroupe les établissements suivants :

École nationale supérieure d'art de Nice – Villa Arson ; École nationale supérieure de la Photographie d'Arles - ENSP ; Beaux-Arts de Marseille - ESADMM ; École supérieure d'art d'Aix-en-Provence – ESAAIX ; École supérieure d'art et design Toulon Provence Méditerranée - ESADTPM ; École supérieure d'art Avignon – ESAA ; École supérieure d'arts Plastiques de la Ville de Monaco - Pavillon Bosio

L'ESAA propose l'un des quatre cursus nationaux de conservation-restauration habilités par la Direction des Musées de France et dont la reconnaissance est internationale. L'habilitation des conservateurs-restaurateurs à exercer pour les Musées de France est régie par le Code du Patrimoine, au Livre IV (Musées), Titre V (Collections des Musées de France), Chapitre II (Conservation et restauration), Section 3 (Qualifications requises en matière de restauration).

Avec les trois autres formations (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris ; Institut national du Patrimoine, Paris ; École supérieure d'art et de design TALM-Tours), elle forme la « Conférence des formations publiques en conservation-restauration ».

Elle dispose de deux sites situés extra-muros au sein de la Ville d'Avignon : 500 chemin de Baigne-Pieds et 1 avenue de la Foire. Ces locaux sont mis à disposition à titre gracieux par la Ville d'Avignon.



Site de Baigne-Pieds



Site de Champfleury

L'ESAA forme chaque année environ **120 étudiants** en vue de l'obtention du Diplôme National d'Art (DNA) et du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), option ART, mention « création » et mention « conservation-restauration de biens culturels ».

Cette double formation et l'importance accordée à la transversalité entre création et conservation-restauration confèrent à l'ESAA une place singulière dans le paysage européen des écoles d'art.

En annexe au présent rapport, sont transmis :

- ✓ Le calendrier pédagogique du cycle scolaire 2023-2024 ;
- ✓ Le nouvel EDT ;
- ✓ Le compte-rendu de la réunion de rentrée 2023.

L'enseignement supérieur

Comme la demande de renouvellement de l'accréditation de l'école, le Ministère de la Culture a informé la direction de l'ESAA que cette dernière sera examinée en CNESER et en CNESERAC au cours du premier semestre 2024, l'information sur l'accréditation de l'école sera donnée au plus tard en juillet 2024.

L'activité de l'établissement est aujourd'hui consolidée et répond aux objectifs du HCERES notamment dans la recherche des équilibres entre les activités d'enseignement supérieur et d'éducation artistique et culturelle pour 2023-2024.

L'année passée a permis d'installer une vraie démarche de travail collégiale pour dessiner le projet d'établissement et ses grands axes (comptes rendus des réunions de travail publiés sur le site internet de l'ESAA).

Dans le cadre de ce projet, un travail sera fait lors de ce cycle scolaire sur la question de l'aménagement et l'appropriation des espaces par l'ensemble de la communauté de l'ESAA notamment de Baigne-Pieds. Le budget 2024 intégrera des crédits en investissement et en fonctionnement dédiés.

L'ESAA s'inscrit par ailleurs dans la dynamique territoriale [Terre de Culture 2025](#) (Morgan Labar fait partie du Comité de pilotage) et proposera de nouveau en 2024 des événements à destination du territoire (Passe Murailles 3, Expositions, etc.).

La recherche

L'ESAA intègre dans son cursus de formation des semaines dédiés à la recherche (3 semaines). Le programme est en cours de formalisation et sera transmis aux membres du Conseil d'administration. Elle travaille en lien avec le FRAC pour l'organisation d'un grand événement pour célébrer les 40 ans du FRAC SUD qui se déroulera à Marseille et à Avignon.

Dans le cadre du cycle scolaire, des ateliers de recherche-crédation sont intégrés dans l'EDT 2023-2024 : Affordances, Amazonie, Révolutions du Visible. Ces ateliers sont ouverts aux deux mentions.

Dans le cadre de ces ARC, la recherche est menée en relation avec les projets des enseignants, des étudiants, des chercheurs et des artistes invités: elle constitue un espace de réflexion théorique et de production qui nourrit le travail individuel et collectif. Ces ARC revêtent une dimension locale mais aussi internationale : Chine (Affordances), Brésil (Amazonie), Japon (Révolutions du Visible).

Depuis 2021, Morgan Labar, directeur anime le projet NeuroA, (écoles d'art et neurodiversité, validé par le CSP, co-conçu avec l'ESAAIX, la Villa Arson et la HEAD de Genève). Ce projet est soutenu financièrement par la DRAC PACA. Ce projet s'inscrit dans le projet d'établissement visant à mettre les questions de restauration de liens et d'habitabilité du monde (rôle de l'art dans la restauration du lien social, dans la restauration des écosystèmes, dans l'invention de nouvelles relations aux humains et autres qu'humains).

L'Éducation artistique et culturelle



À l'instar de sa formation de licence et de master, l'ESAA offre une formation artistique à destination d'un large public de tous âges à travers les ateliers d'éducation artistique et culturelle.

Conformément aux directives du ministère de la Culture, un recentrage des missions a eu lieu en 2021-2022 permettant aussi de recentrer l'activité des ateliers dans le cadre des missions d'éducation artistique et culturelle. Cette année passée a aussi permis aussi de penser l'organisation de ces ateliers comme une plate-forme de professionnalisation pour les anciens étudiants de l'ESAA qui aimeraient se diriger vers des métiers d'enseignement.

Ces ateliers s'adressent aux enfants, adolescents, adultes, tous curieux en soif de créativité qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans différentes aires des arts plastiques. Avec cette offre de formation, l'ESAA veut apporter

des nouveaux formats artistiques décloisonnés mettant en valeur les apports de tous les participants, générations, milieux, origines et goûts confondus. Par leurs diversités et leurs caractères innovants et expérimentaux, ces ateliers développent des connaissances, des compétences, suscitent des pratiques et des expériences et provoquent ainsi des rencontres dans les arts et la culture.

Il est proposé d'organiser les ateliers d'EAC à compter du lundi 2 octobre 2023 de la manière suivante :

8 ateliers accueillant chacun de 12 à 15 maximum
8 disciplines rythment le cycle scolaire 2022-2023
20 semaines de cours (hors vacances scolaires)

	Ateliers prévisionnels	nature	nombre de places	jour	Plage horaire
1	Atelier PHOTOGRAPHIE	photographie	15	mardi	18 heures -20 heures 30
2	Atelier DESSIN SENIORS	dessin	24	mardi	10 h/12 heures et 14heures /16 heures

3	Atelier GRANDS DEBUTANTS-ADULTES	Grands débutants adultes	12	vendredi	18 heures-20 heures
4	JEUNE PUBLIC- CP/CE1 et CE2	arts et dessin	12	mercredi	13 heures- 14 heures 30
5	JEUNE PUBLIC/CM1 et CM2	arts et dessin	12	mercredi	15 heures-16 heures 30
6	JEUNE PUBLIC COLLEGIENS	arts et dessin	12	mercredi	17 heures 18h30
7	JEUNE PUBLIC LYCEEN (prépare ton parcours sup!)	arts et dessin	12	samedi	10heures 12 heures
8	Atelier ADULTE	offre à confirmer	12	samedi	14 heures-16 heures
TOTAL			111		

Des stages pendant les vacances scolaires et des master classes sont proposées et rythment la vie de l'Ecole en plus de l'offre EAC en direction du public dit « empêché ».

Cette offre s'intégrera notamment dans le cadre d'Avignon, Terre de culture jusqu'en 2025 en privilégiant les liens déjà établis avec les centres sociaux d'Avignon autour de projets partenariaux.

Pour l'année 2022 2023, l'ESAA pu notamment offrir aux avignonnais.es des ateliers et actions artistiques en partenariat avec le Festival C'est pas du luxe, l'ONAP, et le TOTEM, les centres sociaux L'espace pluriel et La Croix des Oiseaux.

Pour 2024, l'ESAA a d'ores et déjà été sollicitée pour faire des propositions artistiques dans le cadre du passage de la flamme olympique. Elle participera aussi à C'est pas du luxe 2024 et s'investira dans les centres sociaux avignonnais au travers du dispositif Rouvrir le monde, été culturel 2024.

Des règles fixent le fonctionnement des ateliers d'EAC.

Les charges liées aux ateliers libres sont ainsi estimées :

Charges d'honoraires et de salaire prévisionnelles : 26 000€ pour 2024

Matériel : 3 000€

Communication : 500€

TOTAL : 29 500€

TOTAL BP PREVISIONNEL 2024 ATELIERS EAC : 29 500€

Le budget prévisionnel pour les ateliers d'EAC est estimé à 29 500€ pour le cycle 2023-2024.

Il correspond à 1.6% du budget prévisionnel de l'ESAA. Il est constant par rapport à l'année dernière.

Le budget de l'ESAA

1. Le budget

Avec l'accompagnement de la Trésorerie municipale et des services de la DGFIP, l'ESAA a mis en place le référentiel M57 pour son budget dès janvier 2023. Le référentiel M57 est dorénavant obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Il est à noter que l'ESAA accueille Monsieur Ludovic Bidégaray en tant que Comptable public et trésorier d'Avignon.

La Trésorerie d'Avignon Municipale a aussi connu une évolution importante en fin de semaine. Les 4 trésoreries de Villeneuve-les-Avignon, de l'Isle-sur-la-Sorgue, de Cavaillon et d'Avignon vont fusionner pour composer un nouveau Service de gestion Comptable (SGC) à Avignon. Monsieur Ludovic Bidégaray a la responsabilité de ce nouveau service à compter du 1er septembre 2023.

M. Thierry ACHARD, Inspecteur Principal, a été recruté comme Conseil aux Décideurs Locaux (CDL) du territoire du Grand Avignon. Il sera notre CDL. Dès sa prise de fonctions au 01/09/2023, il rencontrera les services de l'ESAA pour prendre connaissance de l'institution.

En conclusion, il est à noter que l'instruction budgétaire et comptables M14 est donc définitivement supprimée.

Le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique.

Le budget 2023 de l'école est aujourd'hui réparti comme suit en termes de dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	321 250,00		321 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 461 806,00		1 461 806,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	8 150,00	0,00	8 150,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	35 000,00	35 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 791 206,00	35 000,00	1 826 206,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 826 206,00

Charges de fonctionnement ESAA	Montant BP 2023	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	321 250€	18%
Charges de personnel et assimilés	1 461 806€	80%
Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0%
Autres charges de gestion courante	8 050 €	0.5%
Charges exceptionnelles	0€	%
Dotations aux amortissements	35 000 €	1.5%
TOTAL	1 826 206€	

Au 5 septembre 2023, le réalisé 2023 en fonctionnement (dépenses) s'élève à 1 260 143.29€ soit un taux de réalisation de 69% (hors affectation du BS).

La délibération d'affectation du résultat a été adoptée en séance du Conseil d'Administration du 12 mai 2023.

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **335 236.48€** et un solde d'exécution de la section d'investissement de **152 869.32€** affectés au compte 001 en recettes d'investissement.

La délibération d'affectation du résultat a été adoptée en séance du Conseil d'Administration.

L'excédent de fonctionnement est ainsi affecté :

- 002 résultat de fonctionnement reporté : **315 236.48€**
- 1068 dépenses d'investissement : **20 000€**

Le solde d'exécution positif de **152 869.32€** de la section d'investissement a été affecté au compte 001 en recettes d'investissement.

En section d'investissement, le solde d'exécution positif est dans ce cadre employé en premier lieu pour financer le solde des restes à réaliser de la section d'investissement.

Il est à noter que L'ESAA bénéficie de deux mises à disposition pour les locaux des deux sites :

- de la Ville d'Avignon pour les ateliers de Champfleury (92 000€ valorisés)
- de la Ville d'Avignon pour les espaces de Baigne-Pieds (184 000€ estimés).

Un travail est actuellement en cours pour formaliser les conventions de mise à disposition et la valorisation dans le budget de l'ESAA.

Au total, il est estimé la valorisation à 276 000€ pour 2024.

En intégrant ces deux charges de loyer au budget prévisionnel de l'ESAA, le budget est de 2 102 206€.

La gestion 2024 de l'établissement devra tenir compte des points de vigilance suivants :

-le financement des mesures gouvernementales prioritaire dans les charges de personnel

(valeur du point, frais de transport pour le personnel, attente des décrets d'application pour le régime de primes des personnels de la fonction publique territoriale, revalorisation des grilles salariales) ;

-le suivi rigoureux de la GPEC notamment au regard de l'annonce orale de certains départs à la retraite (2 départs évoqués pour 2023-2024). Au regard du nouvel EDT (organisation par bloc et par médium) , les postes devenus vacants seront réinterrogés pour répondre aux enjeux de l'équilibre budgétaire. Il est à noter par exemple que le poste de chargé d'atelier est financé dans le cadre d'un redéploiement de ressources comme suite au départ à venir d'un des PEA de l'ESAA. L'objectif est notamment de pouvoir consolider l'organisation des ateliers de l'ESAA au regard du nouveau projet d'établissement.

-l'entretien des sites : les bâtiments sont anciens et connaissent des problèmes réguliers de dégradation (inondation, chutes de plafond, problème d'isolation). Cela entraîne des charges d'entretien très importantes pour l'établissement. Une réflexion devra être menée avec le propriétaire notamment pour mettre en place des énergies propres (type panneaux solaires, etc.) dans les deux bâtiments.

-le suivi des dépenses de fluides et d'énergie dans un contexte d'augmentation des taux horaires.

2. Les orientations budgétaires 2024 de l'école pour la section de fonctionnement

2.1 Les recettes de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, l'ESAA bénéficie des aides financières suivantes :

- financement de la Ville d'Avignon ;
- subvention de la DRAC (ministère de la Culture).

Évolution des financements alloués :

	2018 en €	BP 2019 en €	BP 2021 en €	BP 2022 en €	BP 2023 en €	BP 2024 en €
Ville d'Avignon	1 548 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912
DRAC PACA	208 300	188 000	188 000	188 000	188 000	188 000
TOTAL	1 757 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912

Pour l'exercice 2024, la subvention allouée par le ministère de la Culture s'élève à 188 000€ au titre du fonctionnement de l'école.

BP 2024	Financement	Montant en €	Montant en %
2 102 250€	VILLE	1 774 912	84.4%
	ETAT	188 000	8.9%

L'ESAA a pu bénéficier de subventions sur projets en 2023 et espère renouveler ses demandes pour 2024 pour les mêmes dispositifs :

- Demande au titre du dispositif C'est mon patrimoine
- Demande au titre de Culture pro
- Demande au titre des dispositifs Préfecture et DRAC

- Demande au titre de projets en Conservation Restauration
- Demande au titre de la vie étudiante (programme 361)
-

Ces subventions si elles sont allouées à nouveau seront constatées lors du compte administratif 2024. Un travail devrait aussi être fait pour trouver des subventions dans le cadre des projets internationaux portés par l'ESAA (Affordances, Amazonie, Révolutions du Visible).

Des demandes de financement sur projet sont aussi à faire (pour des projets pédagogiques par exemple) auprès de partenaires institutionnels voire de groupes privés.

Un travail est aussi à faire chaque année sur la perception de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises rendu possible par le biais du rayonnement des projets de l'ESAA. A cette date, la visibilité de l'ESAA sur Soltéa (plateforme de gestion de la TA) n'a pas permis d'augmenter les recettes liées à la taxe d'apprentissage.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les principaux financeurs de l'ESAA, une prévision de maintien des subventions est envisagée pour 2024.

L'accroissement des ressources propres sera à constater au CA 2024.

Les principales recettes tarifaires de l'école sont les droits d'inscription (formation initiale et ateliers libres).

Les droits d'inscription pour le cursus diplômant sont ainsi déterminés pour le cycle 2023-2024:

	Année 2016- 2017	Année 2017- 2018	Année 2018- 2019	Année 2019- 2020	Année 2020- 2021	Année 2021- 2022	Année 2022 2023	Année 2023 2024
Droits inscriptions cursus diplômant par étudiant	250 €	300€	300€	300€	300€	300€	400€	400€
Droits inscriptions cursus diplômant par étudiant boursier	250 €	300€	300€	300€	300€	300€	300€	300€
Tarif concours d'entrée	20 €	30 €	30€	30€	30€	30€	40€	40€
Tarif concours équivalence	20 €	30 €	30€	30€	30€	30€	40€	40€

Les recettes liées aux droits d'inscription sont estimées à 45 600€ pour l'année 2024 et ainsi calculées (compte 7067) :

120 étudiants

	Nombre d'élèves	recettes droits d'inscriptions en €
60% boursiers	72	21 600
40% non boursiers	48	19 200
TOTAL	120	40 800
frais de concours		4 800
TOTAL droits ESAA		45 600

Les tarifs pour les ateliers libres ont été arrêtés par le Conseil d'administration en juin 2023 de la manière suivante :

Tarif ateliers libres (unité) Cours hebdomadaires pour une année scolaire		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Enfant	180€	230€
Adulte	230€	300€

Il a été proposé de maintenir ces tarifs en 2024 compte tenu du benchmark réalisé dans la région PACA.

Les recettes liées aux ateliers libres (compte 7062) sont ainsi estimées 35 000€ (réalisé de 20 507.24€)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2024 RESSOURCES ESTIMATIVES

Les principales ressources identifiées ci-dessus sont ainsi réparties :

	CA 2022 En €	Estimation 2024 En €	% évolution
Produits des services et ventes diverses	58 562.26	72 293	+ 23.44%
Dotations et participations	1 833 532	1 750 912	Maintien des dotations et

			demande de subventions à faire
CVEC-erasmus	31 271.27	0	Dans l'attente de la convention de subvention Erasmus
TOTAL	1 923 365.53	1 823 205	

Les ressources de l'ESAA sont alimentées chaque année par une reprise de résultat qui permet à l'ESAA de fonctionner sur 12 mois.

Des demandes de subventions sont faites par ailleurs chaque année sur projet et permettent d'avoir des recettes supplémentaires.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement de l'ESAA depuis 4 ans

Chapitre/année	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	Perspectives BP 2024 en €
Charges à caractère général	373 051.94	289 389.33	364 975,62	338 010.9	301 600
Charges de personnel et frais assimilés	1 376 774.47	1 463 574.53	1 484 062,85	1 464 744.48	1 481 456
Autres charges de gestion courante	3 263,49	6 822.91	99,98	3 102.86	8 050
Charges financières	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	13 400.8	8 329.49	12 007,91	29 266.37	100
Dotations aux amortissements	35 986.85	26 358.35	30 183.72	63 434.52	35 000
TOTAL	1 802 477.55€	1 794 474.61€	1 891 330.08€	1 898 559.13€	1 826 206€

2.2.1 La masse salariale de l'établissement

Les charges de personnel constatées au compte administratif 2022 s'élèvent à 1 464 744.48€ soit 77% du réalisé. La maîtrise de leur évolution reste un enjeu majeur pour 2024 notamment en lien avec le vieillissement de la pyramide des âges de l'institution et en lien avec l'application des mesures gouvernementales liées à la Fonction publique territoriale.

Devront être pris en compte dans le budget 2024 :

- le remplacement des cours effectué en conservation-restauration comme suite à un CLM pour un des PEA fonctionnaire ;
- l'évolution de la valeur du point de +1.5% soit une évolution de 20 000€ (TTC) pour le budget ;
- le GVT (glissement vieillesse technicité) et la NBI, la GIPA estimés à 20 000€

- les évolutions des charges patronales (CNRACL)
- les mesures d'aides sociales (CNAS et Tickets restaurant)

Évolution des principales lignes de dépenses de la masse salariale

L'ESAA dispose de 32 personnels effectifs pour 2023. A signaler pour 2024 :

- Un cadre A en CLM ;
- Un cadre B en disponibilité. L'ESAA doit le réintégrer si l'agent met fin à sa disponibilité.
- Un départ à la retraite annoncé (non confirmé par écrit) d'un poste de PEA.
- Le recrutement d'un chargé des ateliers volume ébénisterie par redéploiement d'un poste de PEA annoncé en départ à retraite ;

2.2.2. Les dépenses de fonctionnement hors personnel

Les charges à caractère général, 2nd poste de dépenses pour l'ESAA ont évolué de la manière suivante :

2019 en €	2020 en €	2021 en €	2022 en €	Réalisé au 8 septembre en €	Perspectives BP 2024 en €
373 051.94	289 389.33	364 975,62€	338 010,9	241 827.61	301 600€

Les charges à caractère général dépensées au 8 septembre 2023 s'élèvent à 241 827.61€ soit une dépense moyenne de 30 228€ par mois.

À noter que l'excédent des années passées est affecté au moment du budget supplémentaire chaque année pour couvrir les charges de fonctionnement de l'ESAA ce qui a été fait en mai 2023 avec l'excédent 2022.

Les plus gros postes de dépenses sont les suivants :

Nature comptable	2019 en €	2020 en €	2021 en €	2022 en €	Réalisé au 8 septembre 2023 en €
Énergie	41 425.09	35 378.05	33 217.37	41 676.28	29 877.93
Combustibles	1 659.81	0	81	0	0
Maintenance	37 366.17	32 068.35	33 468	45 824.60	33 124.48
Frais de nettoyage des locaux	24 795.60	20 532	23 684.40	26 954.40	20 875.2
Petit équipement	20 259.37	28 019.3	17 180.67	18 888.39	24 467.68
Honoraires	110 901.18	68 426.20	115 489.67	78 242	32 191.25
Contrats de prestation	7 172.83	7 847.78	1 729.13	4 956.82	1 043.44
Location mobilières (bus, nacelles, etc.)	612	613.98	438.89	1 093.99	1 822.03
Voyage et déplacements	22 607,019	6 739.81	16 362.31	18 786.73	22 470.45
Frais de télécommunication	14 088.69	17 444.23	13 632.04	14 121.58	10 363.57

Pour 2023, compte tenu du maintien des dotations des financeurs et des mesures exceptionnelles concernant le personnel, il est proposé **de baisser les charges à caractère général pour sécuriser le financement des rémunérations en priorité. Les comptes liés aux charges à caractère général seront financés par l'affectation du résultat 2023 (excédent prévu).**

A noter pour 2024, une hausse des dépenses d'énergie et des charges (non chiffrée à cette date) soit des dépenses structurelles fixes de l'établissement.

Pour envisager de nouvelles économies, il faudrait envisager :

- de ré-internalisation de la prestation de sécurité. L'agent en charge des questions bâtimentaires de l'ESAA (1 poste d'agent de maîtrise) dispose d'un logement de fonction et doit de ce fait avoir des obligations de service. Elles lui avaient été retirées il y a quelques années. Il n'a pas été possible de réaffecter ses missions depuis lors. Le projet doit rester toujours en cours.
- réinterroger l'affectation du logement de fonction au départ à la retraite de l'agent en charge des questions bâtimentaires.
- étudier des mutualisations de ressources entre établissements au sein de l'école-s-du sud (labo photo, etc.).
- développer des logiques de réemploi plus importante notamment au niveau du petit matériel et du matériel technique.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2024
DÉPENSES ESTIMATIVES**

	BP 2023 en €	Répartition en %	BP 2024 en €	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	321 250	18	301 600	17
Charges de personnel et assimilés	1 461 806	80	1 461 806	81
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (aides aux diplômés ; bourses erasmus)	8 050	0.5	8 050	0.5
Dotation aux amortissements	35 000	1.5	35 000	1.5
TOTAL	1 826 206		1 826 206	

Conclusion sur la section de fonctionnement

Il sera nécessaire de suivre le BP 2024 au regard des points de vigilance énoncés ci-dessous (suivi de la GPEC, mesures gouvernementales, charges structurelles fixes telles que les fluides et les frais de maintenance structurelles notamment).

L'affectation du CA 2023 au moment du BS 2024 permettra de financer les charges liées aux projets pédagogiques en cours de définition et les événements du second semestre 2024 (Séminaire MH, Colloque Frac-ESAA).

Pour les ressources, l'ESAA devra poursuivre sa dynamique de recherche de subventions et d'aides pour financer de nouveaux projets.

Une réflexion devra être menée par ailleurs sur la question des droits d'inscription après deux années sans évolution.

3. Les orientations pour la programmation des investissements de l'ESAA

L'HCERES a pointé dans son rapport d'évaluation la très faible capacité de financement des investissements.

L'ESAA finance ses investissements grâce à :

- sa dotation aux amortissements ;
- l'affectation des résultats de la section d'investissement pour financer de nouveaux projets.
- la recherche de subventions d'investissement.

Pour 2024 et 2025, Un travail sur le réaménagement des espaces est envisagé notamment pour Baigne-Pieds.

Il vise notamment à revégétaliser les espaces (suppression d'une partie du parking, installation de panneaux solaires, installation de 3 conteneurs pour créer des ateliers techniques et artistiques.

Le travail engagé avec NeuroA invite à l'aménagement des espaces intérieurs de Baigne Pieds par ailleurs (installation de ZAT, etc.).

La dotation aux amortissements de l'école a évolué depuis 3 ans de la manière suivante :

Chapitre	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dotations aux amortissements des immos incorporelles et corporelles	26 358.35€	26 358.35€	Reporté en 2022	63 434.52€

En 2023, ont été réalisées les acquisitions jusqu'à l'été 2023:

DESTINATION	TYPE	UNITE	DETAILS	TOTAL HT	TOTAL TTC
ADMINISTRATIF	RESEAU INFORMATIQUE	3	DISQUE DUR SAUVEGARDE PC		378,00
ADMINISTRATIF	ORDINATEUR	1	MACBOOKPRO		2483,00
SALLE MULTIMEDIA 2	ORDINATEUR	4	IMAC M1		9840,00
SALLE MULTIMEDIA 2	ACCESOIRES	6	ADAPTATEURS USBC VERS USB		93,60
MULTIMEDIA	INFORMATIQUE	7	MISE A NIVEAU PC MM2 BARETTES MEMOIRES		420,00
MULTIMEDIA	INFORMATIQUE	6	MISE A NIVEAU PC MM2 DISQUES DURS INTERNES		468,00
MULTIMEDIA	INFORMATIQUE	5	ADAPTATEUR USBC-USB ET USBC-RJ45		78,00
MULTIMEDIA	IMPRIMANTE PHOTO	1	Epson Imprimante SureColor SC-P7000 + 3ans garantie		3632,40
MULTIMEDIA	IMPRIMANTE PHOTO	1	consommables 700 ml + rouleau papier imprimante sc-p7000		3315,28
POLE ADM	PC PORTABLE	1	1 PC ASUS PORTABLE		1282,80
ACCROCHAGE	PROJECTION	1	5 ECRANS TV LCD POUR ACCROCHAGES - 5 MINI LECTEURS - CORDONS		2586,00
COMPTABILITE	ORDINATEUR	1	ASUS EXPERTBOOK		1282,80
ADMINISTRATION	ELECTROMENAGER	1	LAVE VAISSELLE ENCASTRABLE WHIRLPOOL WSIC3M17		425,00
					26284,88

Pour le cycle 2023-2024, les projets d'investissement envisagés sont les suivants et devront faire l'objet de priorités :

- Travaux de réaménagement des salles et des espaces de Baigne-Pieds et Champfleury : 30 000€
- Acquisition de mobilier recyclé. 3 000€
- Petit matériel informatique : 2 000€

Ces dépenses seront amorties dans le cadre du budget de l'ESAA.

Annexes du ROB :

- Compte administratif 2022
- Organigramme ESAA 2023-2024